



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



Direction Générale des Finances Publiques

Programme des épreuves

**Concours interne spécial
de contrôleur du Trésor public**

Epreuve écrite n° 1 : Interrogation écrite relative à la gestion et au traitement de l'information.

I.-L'information :

- représentation de l'information : la codification, le codage, les systèmes de numération ;
- les supports actuels de l'information : le transport et le stockage des informations.

II.-Le matériel :

- les mémoires ;
- les organes de traitement : unité arithmétique et logique, organe de commande ;
- les unités périphériques : les périphéries d'entrée, de sortie et les mixtes ;
- les différents types d'ordinateurs : les grands systèmes et les mini-ordinateurs, les micro-ordinateurs ;
- les éléments constitutifs d'un réseau de transmission de données : sur grands systèmes, sur micro-ordinateurs.

III.-Les logiciels d'exploitation :

- le système d'exploitation ;
- l'interface avec l'utilisateur : le langage de commandes ;
- les programmes de service : la gestion des fichiers et des supports ;
- les outils d'aide à la programmation ;
- les traducteurs de langages.

IV.-Les notions de base sur les fichiers :

- la composition ;
- les caractéristiques ;
- le type de support : l'organisation séquentielle, séquentielle indexée, adressée ;
- les principaux types.

V.-La sécurité :

- la sécurité passive ;
- la sécurité active.

VI.-Les notions générales sur le droit de l'informatique :

- la CNIL ;
- les droits et obligations dans l'usage des logiciels ;
- les règles juridiques.